

VIE RELIGIEUSE ET LIBERTÉ

Un document édité par la CORREF sous l'égide de la Conférence Monastique de France doit retenir notre attention. Il s'intitule « **vie religieuse et liberté** ». Cette parution sous-titrée « *approche canonique, pastorale, spirituelle et psychologique* » a un intitulé qui masque quelque peu le vrai sujet traité : les dérives sectaires dans les communautés religieuses.

L'ouvrage préfacé par le père François YOU, président de la conférence monastique de France, est conçu tant sous forme de mises en garde que d'explications renouvelées sur la bonne distinction qu'il convient d'opérer entre for interne et for externe, les deux « fors », ainsi que sur les bonnes formes d'autorité et d'accompagnement.

C'est une production harmonique en quatuor : quatre auteurs s'y succèdent en effet, deux hommes et deux femmes.

I - Sœur Chantal-Marie SORLIN introduit le débat par un exposé clair et complet sur « *les dérives sectaires dans les communautés catholiques* ». Deux religieux lui succèdent, qui ont tous deux une expérience du problème.

II - Le frère Loïc Marie LE BOT qui avait enquêté sur les POINTS CŒUR nous parle du « *respect du droit comme prévention des dérives et des abus de pouvoir* ». Peut-être est-il un peu trop confiant dans le droit canon, mais encore faudrait-il tout simplement l'appliquer pour éviter bien des ennuis. C'est ce qu'il explique. D'ailleurs il va lui-même plus loin en rappelant qu'il appartient à l'autorité de savoir « créer un climat de confiance » [...] « Le risque d'infantilisme doit aussi être stigmatisé, comme tout à l'heure des les risques de paternalisme et de maternalisme » [...] « Le service de l'autorité est un service de personnes. L'autorité en confiant tâches et ministères, devra tenir compte de la personnalité de chacun, de son caractère et de ses capacités comme de ses aspirations religieuses. »

III – Ensuite **Dom Dysmas de LASSUS**, un chartreux père abbé de sa Communauté qui a eu le temps de réfléchir à ces sujets en sciant du bois dans sa cellule, mais aussi en allant "au charbon" auditer courageusement la congrégation de BETHLEEM, nous parle de « *la paternité de l'Abbé et l'accompagnement des frères* ». Le titre n'est peut-être pas trop racoleur, mais le contenu traitant de l'accompagnement est très pertinent. On pourra même le lire comme un manga : à l'envers, en commençant par les annexes fort documentées justement sur les rapports du for interne et du for externe. L'originalité de la réflexion de Dom de LASSUS, c'est qu'il ne s'en tient pas à la nécessité de bien distinguer les deux fors : il va plus loin en soulignant que – même quand cette distinction est bien opérée – rien n'empêche un esprit pervers de s'introduire dans le for interne d'une victime. D'ailleurs note-t-il « la distinction entre le for interne et le forme externe n'implique pas une séparation, mais au contraire une relation ». Il cite un auteur pour qui on devrait parler plutôt de « for de conscience » quand il est question du for interne. « Les abus sur la conscience peuvent se passer entièrement à l'intérieur du for interne ; et il cite « les excès imposés en matière d'obéissance, [...], l'imposition d'une doctrine spirituelle (pensée unique), le directeur inexpérimenté qui se permet d'affirmer : « je sens que vous êtes infestée par un démon » ; « enfin les divers cas d'emprise, qu'il y ait ou non une dimension sexuelle. » En résumé « la loi de séparation des fors ne protège pas de tout », et ensuite il se livre à une fine analyse de l'abus spirituel développée sous trois axes que l'on ne peut que résumer fort brièvement ici au risque de dénaturer en la simplifiant la pensée de l'auteur :

- 1^{er} axe : Prise de pouvoir sur la conscience
- 2^{ème} axe : l'exigence d'une remise totale de soi
- 3^{ème} axe : la doctrine spirituelle faussée avec des vertus poussées à l'extrême.
- Ces trois axes mènent à l'emprise et à ce qu'il n'hésite pas à appeler « le meurtre psychique » : « si on pousse l'oubli de soi et le don de soi au-delà du raisonnable, la personne a le sentiment de disparaître, de se diluer : *je ne sais plus qui je suis, je n'existe plus*. La porte est ouverte aux dommages psychiques graves.

En conclusion « la dérive d'une communauté provient d'un système immunitaire qui ne fonctionne plus ou qui se trouve dépassé par la situation. »

Le plus important, pour être à l'abri, n'est pas d'être exempt de toute attaque ou de toute fragilité, chose impossible, mais de posséder un système immunitaire efficace, c'est-à-dire que l'organisme vivant que constitue une communauté ou une congrégation dispose des moyens de réagir en cas de situation anormale. Le passé récent a montré que les communautés nouvelles sont inévitablement plus fragiles sur ce point parce que le système immunitaire n'a pas encore fait ses preuves ou présente de graves lacunes par lesquelles les virus peuvent passer sans être inquiétés ».

IV - Madame Pascale CARRERE dans cette publication prend aussi la parole. C'est à cette laïque qu'il revient pour terminer de pointer « *les signes d'une bonne communication dans une communauté* ». Qu'elle soit religieuse, familiale, amicale ou professionnelle d'ailleurs : « les échanges et les règles de communication ont une base commune et universelle rappelle-t-elle ». Sa contribution est bienvenue.

Enfin, en postface, **Sœur Véronique MARGRON** présidente de la CORREF opère la synthèse et ouvre à ce débat des perspectives sur un plan religieux que notre association n'a pas compétence pour juger. A la volée nous avons toutefois retenu une de ses phrases : « *Tout pouvoir qui confond tous les champs, sème de la confusion (affectif, spirituel, psychologique,...) et s'affranchit des limites posées à toute autorité dans l'Eglise comme ailleurs - mais plus qu'ailleurs – est dans l'imposture. Il faut tout entreprendre pour le réformer, ou le fuir.* »

Et puis encore une autre : « *Toute autorité qui se donne comme unique – en refusant tout pluriel – enferme ses membres en se prenant pour Dieu* ».

Nous souscrivons à cette opinion finale sans ambiguïté sur l'autorité : « Personne ne peut prétendre la confisquer, s'en faire le détenteur ».

-> **Commande**

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage (176 p.) en le demandant par courrier ou mail à :

standard@corref.fr

en adressant votre commande avec le chèque correspondant de 15 Euros (frais de port compris) à l'ordre de la **CORREF**,
3, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Vous pouvez également le retirer **sur place (10 €)**.

